

COMMUNIQUÉ

Diffusion immédiate

80 Millions à l'aide financière aux études : Des gains importants pour les parents étudiants responsables de famille monoparentale

Montréal, le 15 décembre 2016 – La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) se réjouit de la bonification moyenne de 462\$ des bourses d'études de 146 000 étudiants québécois, annoncée par le gouvernement du Québec. En effet, l'annonce gouvernementale prévoit des bonifications de 11,3 millions de dollars spécifiquement pour les chefs de famille monoparentale. «La mesure annoncée permettra à 11 000 chefs de famille monoparentale de recevoir, en moyenne, une bourse de 994\$ de plus par année, ce qui devrait alléger leur fardeau financier considérable et supporter la poursuite de leurs études», affirme Mme Lévesque, directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec.

Pour les milliers de bénéficiaires de l'aide financière aux études qui ont le courage d'assumer seuls la double tâche d'élever une famille et d'étudier, l'enjeu est crucial : travailler à un avenir meilleur pour eux-mêmes et pour leurs enfants. En effet, les parents étudiants, particulièrement les étudiantes cheffes de famille monoparentale, doivent faire face à des conditions de vie extrêmement difficiles. Celles qui réussissent à persévérer jusqu'à l'obtention d'un diplôme sont dignes de notre admiration, mais il est inadmissible que ces femmes aient à abattre autant d'obstacles avant d'accéder à une chose aussi légitime que celle de vouloir parfaire leur éducation! Les bonifications annoncées vont permettre d'atténuer ces obstacles.

À l'instar, des représentants et représentantes du mouvement étudiant, la Fédération revendique depuis plusieurs années que les pensions alimentaires pour enfant ne soient plus considérées comme un revenu dans le calcul des prêts et bourses. Bien que cette demande initiale ne soit pas encore répondue, nous reconnaissons que c'est un pas dans la bonne direction. Cependant, ces montants sont encore considérés comme un revenu dans les programmes d'aide sociale, d'aide au logement et d'aide juridique, ce qui a pour effet d'en réduire considérablement l'accessibilité. Or, tous les autres enfants du Québec peuvent bénéficier pleinement de leur pension alimentaire puisque, depuis 1997, celle-ci n'est plus comptabilisée aux fins d'impôts dans le revenu du parent gardien. Il est plus que temps de mettre fin à cette injustice!

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec existe depuis 1974. Sa mission est de défendre les droits et les intérêts des familles monoparentales et recomposées du Québec et de fournir un soutien à ses associations membres par des services de formation et d'information. La FAFMRQ regroupe une quarantaine d'associations membres à travers le Québec.